

l'absence de définition discriminante (qu'est ce qui ne relève *pas* de la sécurité humaine), chaque intervenants, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'acteurs non gouvernementaux, est libre de lui donner le sens qui lui convient, en fonction de ses propres intérêts. Cette lacune risque, à terme, de poser de sérieux problèmes de cohérence, tant dans la définition de l'ordre des priorités que du choix des moyens à utiliser pour contrer les menaces.

Par ailleurs, puisque la notion sécurité humaine permet de prendre en compte un nouvel ensemble de menaces dirigées plus contre les individus que les États et qu'elle établit des liens entre des domaines d'action considérés, jusque récemment, comme cloisonnés (les dimensions sociales, environnementales et économiques de la sécurité), elle appelle de nouvelles formes d'intervention. Cette approche tend donc à remettre en question le principe du respect de la souveraineté et de la non-ingérence. En ce sens, elle peut susciter certaines inquiétudes chez certains gouvernements. À l'inverse, elle peut être utilisés, par d'autres États, comme un argument servant à justifier des actions dont les fins ne sont pas compatibles avec les idées et les valeurs sur lesquelles repose le concept de sécurité humaine, tel qu'utilisé au Canada.

Par conséquent, le Canada doit s'efforcer de préciser le contenu et les limites du concept de sécurité humaine, ceci pour en faire un point de repère conceptuel auquel peuvent se référer tous les intervenants et pour éliminer les ambiguïtés. Il s'agit d'une étape nécessaire, non seulement pour faciliter la concertation entre les intervenants et guider les actions sur le terrain, mais aussi pour maintenir la crédibilité de cet élément central du discours de la politique étrangère canadienne.

N.B. Cette proposition a été également formulée par les participants des autres ateliers, notamment l'atelier 2A.

6. Le Canada doit créer un programme d'éducation civique et institutionnelle tant au niveau des organisations internationales que dans les communautés locales.

Une fois le concept de sécurité humaine clarifié, il sera plus facile au gouvernement du Canada d'en faire la promotion et de convaincre les autres